

Vingt-cinq ans de tourisme pédestre

Autor(en): **Moine, Denis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **33 (1962)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vingt-cinq ans de tourisme pédestre

Je ne conçois qu'une manière de voyager plus agréable que d'aller à cheval : c'est d'aller à pied. On part à son moment, on s'arrête à sa volonté, on fait tant et si peu d'exercice qu'on veut. On observe tout le pays ; on se détourne à droite, à gauche, on examine tout ce qui nous flatte ; on s'arrête à tous les points de vue. Aperçois-je une rivière, je la côtoie ; un bois touffu, je vais sous son ombre ; une grotte, je la visite ; une carrière, j'examine les minéraux. Partout où je me plais, j'y reste. A l'instant que je m'ennuie, je m'en vais. Je ne dépends ni des chevaux, ni du postillon. Je n'ai pas besoin de choisir des chemins tout faits, des routes commodes ; je passe partout où un homme peut passer ; je vois tout ce qu'un homme peut voir ; et, ne dépendant que de moi-même, je jouis de toute la liberté dont un homme peut jouir.

Jean-Jacques Rousseau

Jean-Jacques Rousseau, en faisant d'Emile un ami de la nature, curieux de toutes choses sur son chemin, en lui découvrant à chaque pas les richesses de la création, a remis en vogue la promenade à pied. Il est vrai qu'à cette époque les moyens de transport n'étaient pas nombreux, et qu'il fallait le plus souvent se contenter d'un cheval et d'une diligence. Rien ne nous étonne donc si Emile n'entra jamais dans une chaise de poste...

De l'île de Saint-Pierre ou de Môtiers, Jean-Jacques a parcouru maintes fois notre pays, pour se rendre par exemple à La Ferrière, où l'attendait Abraham Gagnebin, dans les vignes neuchâteloises, en compagnie de son ami Du Peyrou, et plus loin encore, dans les Alpes. Il avait même conçu le projet de se rendre de Môtiers à Zurich, par petites étapes, à pied. Il écrivait, à ce propos, à celui qui devait être son compagnon de route, le pasteur genevois Moultoy : « Si vous avez des jambes, nous nous en servirons, mais à petits pas, car je ne saurais aller vite ni faire de longues traites ; mais je vais toujours. Nous causerons à notre aise ; cela sera délicieux. »

Le siècle du moteur

A la fin du siècle passé, les premiers véhicules à moteur firent leur apparition sur nos routes. Les progrès rapides de la technique donnèrent bientôt une vogue croissante aux moyens de transport mécaniques, si bien que le tourisme à pied subit alors un léger déclin.

Après la première guerre mondiale, le trafic routier motorisé sur nos routes avait pris tant d'ampleur qu'il devenait urgent de sauve-

garder la sécurité du piéton, et de mettre à sa disposition des chemins sur lesquels il puisse en toute tranquillité se promener.

C'est ainsi que l'idée d'une association pour le développement du tourisme pédestre se fit jour. On ne saurait mieux suivre les progrès de cette initiative qu'en mentionnant quelques dates :

- 1934 Parution, dans une série d'atlas très populaires en Suisse, du premier volume consacré aux diverses régions du canton de Berne. L'idée d'un tourisme organisé est née.
- 1935 Réunion à Berne de quelques amis du tourisme pédestre et de la nature, et orientation sur le balisage des chemins pour piétons.
- 1936 Prise de contact avec diverses entreprises intéressées par la création d'une association pour le tourisme pédestre.
- 1937 Assemblée constitutive d'une section bernoise, dans le cadre du Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre.

L'Association bernoise de tourisme pédestre

C'est ainsi que fut fondée, le 8 mai 1937, l'Association bernoise de tourisme pédestre. Dès son origine, elle avait fixé son programme d'activité :

- éloigner les piétons des routes à grand trafic, que la poussière, le bruit, la dureté du sol et les dangers rendent désagréables, pour les conduire par des chemins tranquilles à travers champs et forêts ;
- diminuer les dangers d'accidents en séparant mieux les différentes catégories d'usagers de la route ;
- donner aux hommes, que la vie trépidante des villes et des centres industriels surmène et surexcite, l'occasion de se retremper dans le calme reposant de la nature ;
- développer le tourisme indigène et étranger et contribuer toujours plus à maintenir et à répandre le bon renom de la Suisse comme pays de tourisme ;
- faciliter avant tout pour la jeunesse les promenades à pied dans nos belles campagnes ;
- apprendre par là à mieux connaître son pays et à l'aimer davantage.

Dans le premier comité de l'Association bernoise de tourisme pédestre (A.B.T.P.), figurait notamment M. F. Reusser, avocat des mineurs à Moutier, qui d'emblée comprit le rôle du tourisme pour piétons dans le Jura.

La commission jurassienne

En 1937 déjà, le tourisme pédestre organisé commençait à s'implanter dans le Jura. Le développement rapide du trafic routier, notamment à cause de la proximité de la frontière, nécessitait la création d'un réseau de chemins pour les touristes aimant quitter les voies de communication à grand trafic. Dès sa création, l'Association bernoise de tourisme pédestre comprit une section jurassienne, née sous la protection de l'Association pour la défense des intérêts du Jura. Une année plus tard, les premiers itinéraires étaient balisés :

La Neuveville - Saint-Imier

Saint-Imier - Le Noirmont

Moutier - Tramelan

Tramelan - Saignelégier

Delémont - Saint-Ursanne

Puis, d'année en année, diverses routes furent peu à peu annexées à ce réseau naissant, dans les différentes parties du Jura, divisé en onze arrondissements.

A la fin de l'an dernier, nos routes pour piétons se répartissaient de la manière suivante :

	Routes	Km.	Indicateurs	Tableaux d'orientation	
				petits	grands
1. Chasseral	18	246,2	318	3	5
2. Raimeux	13	84,6	100		
3. Moron	6	66	50		3
4. Montoz	11	79,4	93		1
5. Franches-Montagnes-Nord	13	153	81		
6. Franches-Montagnes-Centre	23	206	125	1	
7. Franches-Montagnes-Sud	12	137	120		2
8. Delémont	11	158	111		2
9. Laufon	11	139,5	150		2
10. Ajoie-Est	3	15	20		1
11. Ajoie-Ouest	5	73	78		
12. Région des Deux-Bâles	4	30	17		
Total Jura	130	1387,7	1263	4	16

Cet essor remarquable de notre réseau routier pour piétons est dû sans doute à l'activité de l'Association bernoise de tourisme pédestre, qui ne ménage pas ses moyens et ses encouragements, et dont le président, M. O. Beyeler, tient à développer sans cesse les possibilités.

Mais il faut mentionner la création, dès 1942, de la Commission jurassienne de tourisme pédestre, travaillant dans un cadre indépendant. Cette commission a vu le jour grâce à l'appui des deux grandes associations jurassiennes, l'ADIJ et Pro Jura, qui aujourd'hui encore soutiennent avec une grande compréhension les efforts entrepris pour doter notre coin de terre de chemins favorables à son essor touristique.

Parmi les pionniers méritants de cette époque, il faut citer avant tout MM. Reusser, Steiner, Zeugin et Stalder, lequel préside actuellement la Commission jurassienne de tourisme pédestre. La création de cet organisme posa, certes, quelques problèmes, faciles à vaincre grâce à la bonne entente dont étaient animés les promoteurs. Le règlement suivant a permis de fixer exactement les attributions de la commission :

Règlement de la Commission jurassienne de tourisme pédestre

1. La Commission jurassienne de tourisme pédestre est un organisme commun de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ), de la Société jurassienne de développement (Pro Jura) et de l'Association bernoise de tourisme pédestre (ABTP).
2. Elle a pour but de réaliser dans le Jura bernois le programme de travail de l'Association bernoise de tourisme pédestre, en tenant compte des conditions particulières du Jura.
3. Elle a son siège au domicile du président de la commission.
4. Elle est composée :

— d'un président	}	nommés par l'ADIJ et Pro Jura
— d'un secrétaire-caissier		
— d'un chef technique		
— de deux représentants de l'ADIJ		nommés par l'ADIJ
— de deux représentants de Pro Jura		nommés par Pro Jura
— des chefs de district	{	proposés par la commission et nommés par l'ADIJ et Pro Jura
5. Le bureau de la commission est constitué par le président, le secrétaire-caissier et le chef technique.
6. L'Association bernoise de tourisme pédestre fournit à la commission le matériel technique et de signalisation (plans, directives, imprimés, indicateurs, tableaux d'orientation, etc.). Elle verse une indemnité équitable au chef technique et aux chefs de district.
7. L'ADIJ et Pro Jura fournissent les moyens financiers pour son administration, à raison de 50 % chacune.

8. La commission fait rapport sur son activité chaque année à l'Association bernoise de tourisme pédestre, à l'ADIJ et à Pro Jura. Elle rend compte de sa gestion à l'ADIJ et à Pro Jura.
9. La commission est compétente pour :
 - proposer les chefs de district,
 - nommer les collaborateurs locaux, sur proposition des autorités communales,
 - préaviser toutes les questions de principe ayant trait à son activité,
 - entreprendre, exécuter et surveiller les travaux dans le Jura.
10. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1952. Il remplace celui du 31 mars 1944.

Pour Pro Jura :

le secrétaire : M. LACHAT
le président : D^r J. CHAUSSE

Pour l'ADIJ :

le secrétaire : R. STEINER
le président : F. REUSSER

**pour l'Association bernoise
de tourisme pédestre :**

le secrétaire : H. SEILER
le président : O. BEYELER

Actuellement, la Commission jurassienne de tourisme pédestre est composée de la manière suivante :

Président :	Stalder Otto, La Neuveville
Chef technique :	Zeugin Walter, Montfaucon
Secrétaire :	Aegerter Jean, La Neuveville
Chef d'arrondissement :	Studer Hans, Bienne
Chefs de districts :	
Chasseral :	Studer Hans, Bienne
Raimeux :	Gassmann Claude, Bévillard
Moron :	Imhoff Jean-Maurice, Choindez
Montoz :	Burlon Hans, Brügg
Franches-Montagnes-Nord :	Zeugin Walter, Montfaucon
Franches-Montagnes-Centre :	Moine Denis, Lajoux
Franches-Montagnes-Sud :	Loriol Roland, Les Bois
Delémont :	Airoldi Vincent, Delémont
Laufon :	Hänggi Léo, Laufon
Ajoie :	D ^r Liechti Henri, Porrentruy

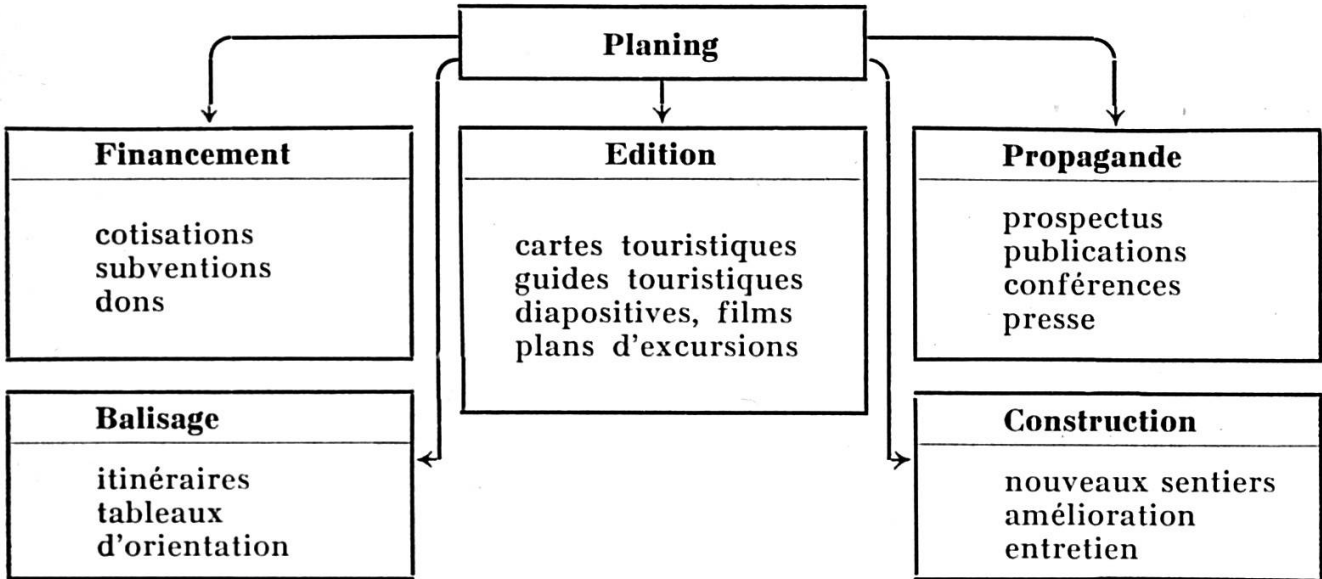
Une organisation au service du tourisme

Les chemins pédestres, dans le Jura comme dans tous les cantons suisses, sont étudiés en fonction du tourisme, qu'il est nécessaire de développer. Il n'est cependant pas simple de créer un réseau de chemins, de les baliser, de les entretenir, de les faire connaître. L'Association bernoise de tourisme pédestre est organisée de manière à réaliser les missions qu'elle s'est fixées :

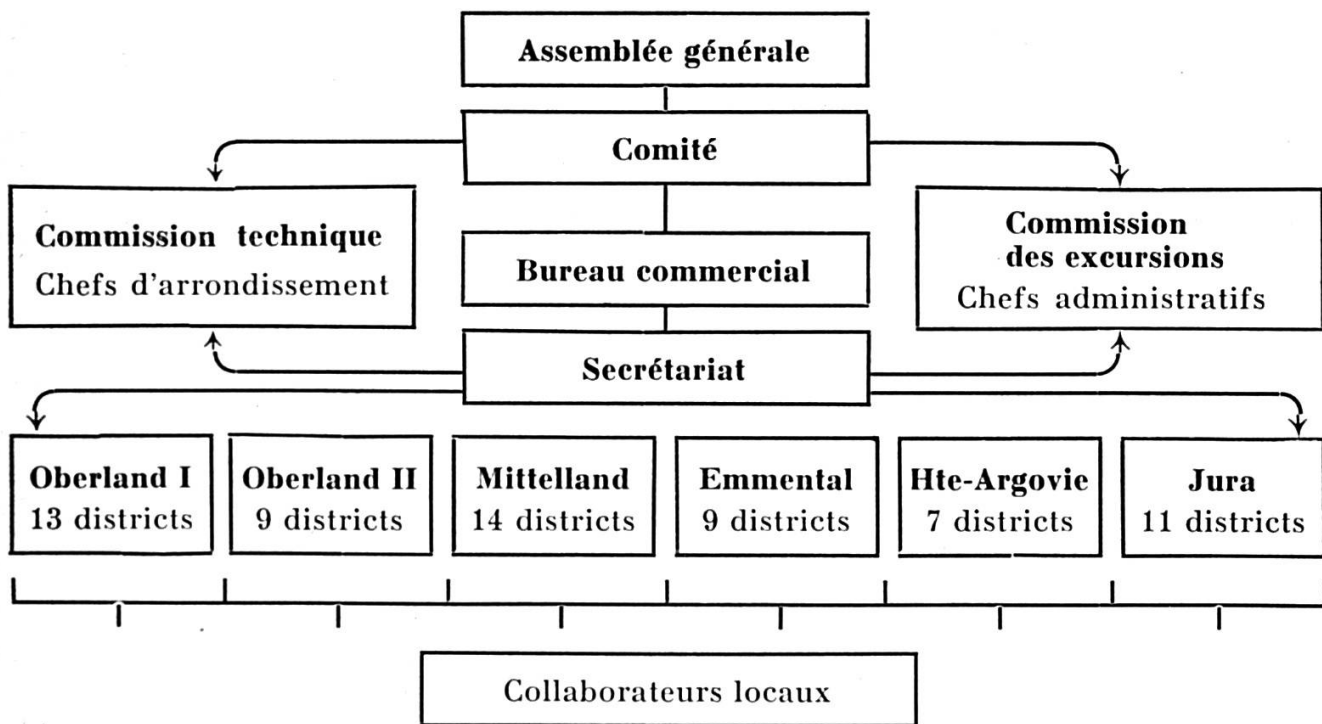
SLUB

- BUTS :**
1. **Technique de la circulation :** séparation des moyens de trafic routier.
 2. **Education :** connaissance de la nature et du pays.
 3. **Santé publique :** sport, guérison.
 4. **Economie :** tourisme indigène et étranger.

MÉTHODE DE TRAVAIL

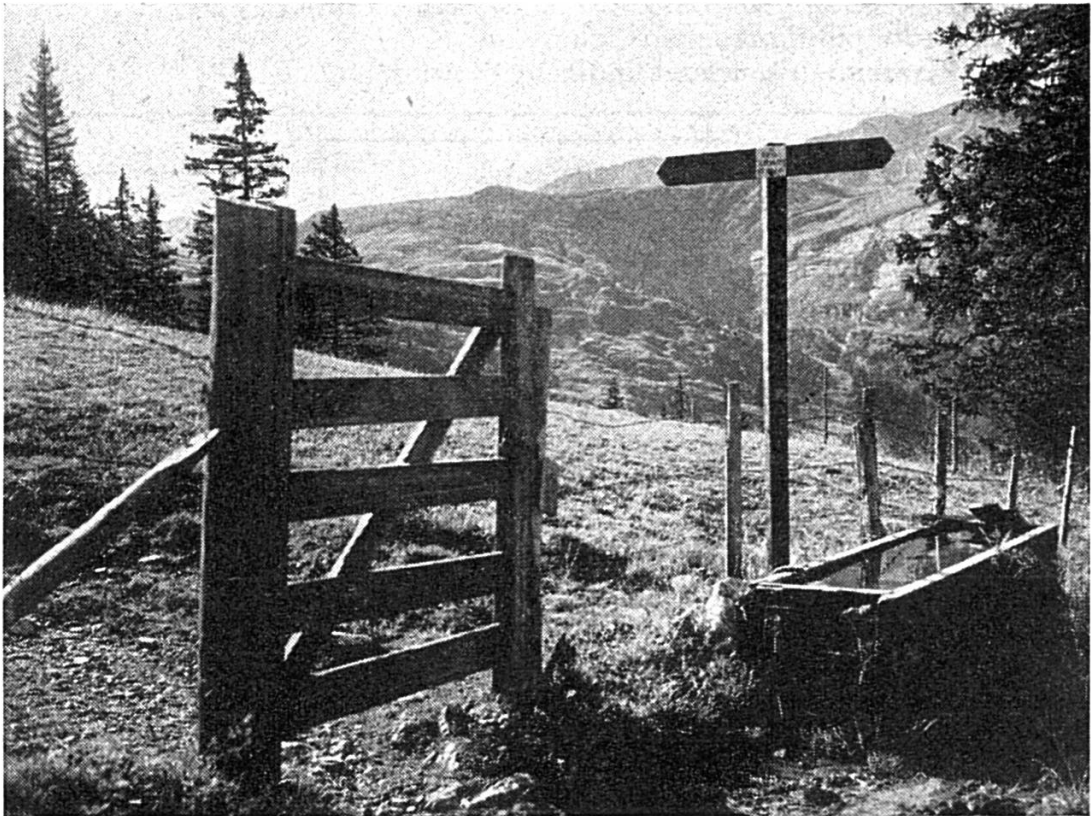


ORGANISATION



Indicateurs, guides et cartes

Pour mener à bien sa tâche, la Commission jurassienne de tourisme pédestre dispose de chefs de district, responsables chacun d'une des régions touristiques du Jura :



Partout les poteaux indicateurs montrent le chemin...

Chasseral
Raimeux
Moron
Montoz
Franches-Montagnes-Nord
Franches-Montagnes-Centre
Franches-Montagnes-Sud
Delémont
Laufon
Ajoie-Est
Ajoie-Ouest

Le chef de district parcourt chaque année quelques itinéraires de la région qu'il surveille, contrôle le balisage, commande le matériel nécessaire à son amélioration, pose repères et flèches qui permettront au touriste de suivre son chemin sans boussole ni carte. Cette organisation simple suffit à conserver les chemins pour piétons en excellent état.

En plus des indicateurs qui jalonnent sa route, le touriste peut consulter dans les plus grandes localités, les panneaux d'orientation qui lui montrent son cheminement, avant de s'engager par monts et par vaux. Enfin, l'édition de guides et de cartes des diverses régions

lui offre la possibilité de découvrir les curiosités sur son passage. Ils sont les meilleurs compagnons du touriste qui non seulement parcourt ainsi le terrain, mais apprend à mieux connaître les lieux qu'il traverse et les habitudes des populations qu'il rencontre.

Actuellement, peu de guides sur le Jura sont édités en français, les touristes qui visitent notre petit pays venant pour la plupart de Suisse alémanique. Mais il est certain que dans un avenir très proche des traductions mettront aussi ces intéressantes publications à portée des excursionnistes de langue française ¹.

Il existe, en revanche, une très belle carte de la région du lac de Biemme, avec Chasseral et le Seeland. Tous les chemins pour piétons y figurent. La mission du tourisme pédestre dans le Jura ne sera achevée que lorsque guides et cartes permettront au voyageur de parcourir le pays jurassien sur des chemins parfaitement balisés. Ce sera sans aucun doute chose prochainement faite, puisque l'esprit qui anime la Commission jurassienne est à la fois dynamique et basé sur la volonté de donner au Jura un apport touristique appréciable.

L'avenir est plein de promesses

Le Jura doit poursuivre activement, au cours des années prochaines, les efforts qu'il a entrepris pour favoriser son développement touristique. De plus en plus, les populations des villes, saturées par la technique et la vie trépidante, choisissent notre petit coin de terre pour y passer des week-ends à l'abri du bruit, ou pour y faire quelque séjour réparateur pendant la période des vacances.

Dans le cadre de l'Association bernoise de tourisme pédestre — qui vient de fêter le vingt-cinquième anniversaire de sa création — la Commission jurassienne de tourisme pédestre, soutenue par l'ADIJ et Pro Jura, est un des meilleurs moyens d'organiser le terrain au profit du touriste.

Aussi, c'est avec la certitude que ses efforts ne sont pas vains que la Commission jurassienne poursuit son œuvre. Elle sera comblée lorsque son entreprise aura permis au Jura de conserver son bon renom touristique.

Denis MOINE

¹ Guides et cartes de tourisme pédestre peuvent être obtenus à Pro Jura, rue Centrale, Moutier, comme aussi au Secrétariat de l'Association de tourisme pédestre, Nordring 10 a, Berne.